

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, M. Yves DESSAUGE, Mme Christelle CHARTON, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOL, Mme Isabelle GUINOT (présente à partir de 21 H 00), M. Madjid KHALED, Mme Nadège LAGRUE, Mme Brigitte MERITE, M. Jean-Luc MICHAUDET, M. Pierre-André ROBLOT, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL,

Etaient absents excusés : Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, Mme Maryse COLAS, M. Guy FEVRAT, M. Claude PHILIPPE, M. Jean-Marc SALLAZ, Mme Amandine TRULLARD.

Pouvoirs : 5 (de Mme COLAS à M. VERNAY, de M. FEVRAT à M. DESSAUGE, de M. PHILIPPE à M. MARCEAUX, de M. SALLAZ à Mme MERITE, de Mme TRULLARD à Mme ALIGNOL)

Secrétaire de séance : Mme Brigitte MERITE

Date de la convocation : 18 mai 2017

Date d'affichage des délibérations : 30 mai 2017

Installation d'une nouvelle conseillère municipale suite à démission

Monsieur le Maire accueille Mme Nadège LAGRUE, nouvelle conseillère municipale.

Mme Céline PANGAUD, élue de la liste « continuons tous ensemble », a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale en date du 23 mai dernier (en raison de son recrutement à partir du 1^{er} juin à l'Agence Postale).

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, le siège de conseiller municipal devenu vacant a été immédiatement remplacé par Mme LAGRUE, candidate venant immédiatement sur la même liste après le dernier élu.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite examiné.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : VALIDATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT :

M. DESSAUGE, Adjoint au Maire, délégué à l'assainissement collectif, présente au Conseil Municipal le schéma directeur d'assainissement réalisé par le bureau d'études AEC sous l'autorité du Comité de Pilotage composé de représentants de la commune, de l'Agence de l'Eau, de la Police de l'Eau, du Service d'Aide Technique à l'Assainissement du Conseil Départemental, de l'Etablissement Public du Bassin Saône et Doubs et de l'Agence Technique Départementale (assistant au maître d'ouvrage).

Ce schéma a pour objectif de faire un diagnostic de l'état du réseau d'assainissement et du système de traitement afin de proposer des solutions techniques pour en améliorer l'efficacité et en augmenter la capacité.

Le rapport final montre la localisation des défauts sur les canalisations qui sont sources d'importantes arrivées d'eaux claires parasites dans le réseau et qui nuisent au bon fonctionnement du système de traitement communal par lagunage. Des solutions techniques sont proposées et hiérarchisées afin de réaliser prioritairement les travaux qui permettront d'éliminer le maximum d'infiltrations d'eaux claires parasites.

Trois solutions sont également proposées pour améliorer et augmenter la capacité du système de traitement ; la solution préconisée par le Comité de Pilotage étant le filtre à deux étages.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 1 abstention (de principe en raison de chiffres insuffisants) et 16 voix pour, décide de valider le schéma directeur d'assainissement présenté. Il retient les solutions de mise en séparatif total du bourg et de traitement par filtre planté de roseaux à deux étages et lagune. Enfin, il approuve la hiérarchisation du programme pluriannuel de travaux estimé à 935 000 € HT, selon l'ordre suivant :

- Priorité 1 : renouvellement du poste de refoulement, réhabilitation des canalisations de transfert et diverses canalisations de raccordement – Zone la Bruyère (secteurs 1 à 5)
- Priorité 2 : mise en séparatif du réseau rue du bourg (tranche 1/secteur 6)
- Priorité 3 : mise en séparatif du réseau du centre bourg (tranches 2 à 5/secteur 6)
- Priorité 4 : système de traitement filtre à deux étages

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : REHABILITATION DU POSTE DE REFOULEMENT ET DES CANALISATIONS DE TRANSFERT – PRIORITE 1 DU SDA :

Vu le Schéma Directeur Assainissement validé ce jour, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux inscrits à la priorité 1 du schéma directeur d'assainissement validé ce jour. Les travaux, dont l'estimation globale est de 273 710 € HT, seront réalisés en 2 tranches :

- Tranche 1 : réhabilitation du poste de refoulement dont le coût est estimé à 63 742 € HT
- Tranche 2 : réhabilitation des canalisations de transfert et diverses reprises du réseau dans la zone la Bruyère/les Marlots dont le coût est estimé à 209 968 € HT

Le maire est autorisé à recruter un maître d'œuvre et à demander les subventions auprès des organismes financeurs dont l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental de Saône et Loire, l'Etat au titre de la Réserve Parlementaire

EMPLOIS COMMUNAUX DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE : Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire du 28 mars dernier, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de transformer 2 postes d'Adjoint Administratif Principal de 2^e classe en postes d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe. La liste des emplois communaux de la filière administrative est fixée comme suit à partir du 1^{er} juin 2017 : 1 poste d'Attaché Territorial à temps complet ; 2 postes d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet ; 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet : 28 heures/semaine ; 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet : 16 heures/semaine.

EMPLOIS COMMUNAUX DE LA FILIERE TECHNIQUE : Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire du 28 mars dernier, le conseil municipal, à l'unanimité, de transformer 4 postes d'adjoint technique en postes d'adjoint technique principal de 2^e classe. La liste des emplois communaux de la filière technique comme suit à partir du 1^{er} juin 2017 : 1 poste d'Agent de Maîtrise principal à temps complet ; 4 postes d'Adjoint technique territorial à temps complet ; 4 postes d'Adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet ; 5 postes d'Adjoint technique territorial à temps non complet dont les temps de travail sont de : 14H30mn, 24H15mn, 26H15mn, 26H30mn, 27H45mn

ACHAT DES PARCELLES B 1827, B 1555 ET B 280 : Le Maire expose au conseil que la commune a été sollicitée pour acheter les parcelles B 1827, 1555 et 280, situées rue des Combes et jouxtant la place du champ de foire. Leur contenance globale est de 8 782 m². Ces parcelles ont été inscrites en emplacement réservé dans le Plan Local d'Urbanisme. La commune doit donc se prononcer prioritairement sur l'achat des parcelles. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement à l'achat des parcelles concernées et autorise le maire à faire évaluer les terrains par le Service des Domaines pour engager la discussion sur le prix d'acquisition.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Elections : Le conseil municipal finalise la préparation des bureaux de vote des élections législatives des 11 et 18 juin prochain. M. ROBLOT remplace Mme PANGAUD qui était inscrite comme suppléante le dimanche 11 juin.

Agence Postale : Le maire fait le point sur l'ouverture de l'Agence Postale Communale à partir du 6 juin 2017 :

- Recrutement : le maire rend compte du déroulement des entretiens qui ont eu lieu avec la responsable de l'espace commercial de la Poste. C'est Mme Céline PANGAUD qui a été retenue pour ce poste de 16 h hebdomadaires
- Les horaires d'ouverture sont fixés comme suit : lundi de 8 H à 12 H, mardi de 14 H à 18 H, mercredi de 8 H à 12 H et vendredi de 14 H 30 à 18 H 30.

La Poste - devenir de l'ancien bâtiment : A l'unanimité, les conseillers présents demandent au maire de faire évaluer le bâtiment par le Service des Domaines afin d'envisager la vente de ce bâtiment.

Travaux :

- **Garderie périscolaire** : L'extension est en cours. Après avis du service de PMI il sera possible d'accueillir 34 enfants au lieu de 24 actuellement. Il est possible que les travaux ne soient pas totalement terminés à la rentrée.
- **Perrigny** : Mme MERITE signale que la tonte est à revoir au niveau du secteur du lavoir
- **Plantations fleurs** : le fleurissement de la commune va être fait dans le courant de cette semaine.

Remerciements : pour l'attribution des subventions 2017 : Association des Paralysés de France, Mission Locale du Chalonnais, Restos du Cœur, CIFA Jean Lameloise Mercurey, Ecole maternelle, Croix Rouge Française, Prévention Routière, Comité Saône et Loire Ligue contre le Cancer, Amicale Donneurs de sang de St Martin et de sa région, Centre Georges-François Leclerc, Conscrits de St Martin en Bresse, La tirelire des écoles, Comité départemental contre les maladies respiratoires, Ecomusée de la Bresse Bourguignonne, les Bonz'amis du baby, FNACA, Club Sportif et Artistique Saône et Bresse, CFA Gueugnon, Les Papillons Blancs, Tennis Club San Martinois, Amicale du Temps Libre

Décisions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 :

⇒ décision n° 1 du 15 mai 2017 : La SEM Val de Bourgogne est autorisée à signer le bon de commande à intervenir avec l'entreprise Bonglet – 84 route de Givry – 71100 SAINT REMY pour un montant de 5 505.20 € HT soit 6 606.24 € TTC. Il s'agit de la réalisation des travaux de traitement acoustique de la salle de restauration scolaire suite au diagnostic réalisé fin 2016

⇒ décision n° 2 du 24 mai 2017 : La vente de 3 postes informatiques d'occasion est consentie au prix de 180 € par équipement à Mme SCHNEIDER Nathalie, Mme MAROT Fabienne et l'association USSM Football

Travaux de voirie réalisés par la Communauté de Communes : M. DESSAUGE fait le compte rendu des travaux de voirie réalisés par la Communauté de Communes ; à savoir : route de Faussigny à la Madeleine, route de Cremelon, rue du 19 mars et lotissement les 2 Ormes.

Chemin du Meix : M. ROBLOT signale le mauvais état du chemin qui mène au Meix. Ce site sera revu, la voirie étant goudronnée, l'inscription de travaux de réfection sera étudiée avec la Communauté de Communes.

Hameau de Colnand : M. ROBLOT fait part de sa satisfaction de voir enfin les panneaux de signalisation routière posés. D'autres personnes ont fait savoir leur désapprobation concernant les limitations de vitesse mises en place. L'implantation de certains panneaux va être revue.

M. ROBLOT demande également si la vitesse pourrait être limitée à 70 sur la voie départementale au niveau du hameau. Enfin, des travaux vont être faits pour fermer l'accès à l'électricité de l'abri-pêcheur afin de limiter la possibilité d'éclairage aux seules personnes qui ont réservé l'abri et éviter des abus constatés (bruit, lumière, et même feu fait sous l'abri).

Rue des Grenouillères : Mme CHARTON signale 2 barrières en bois cassées et des problèmes de tonte.

Lotissement les Grands Champs : au fond de la place de retournement, la haie sera taillée.

La séance est levée à 22 H 10. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.